



4GAS FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 37.000 euros
Siège social 120 Avenue Charles De Gaulle – 92200 Neuilly Sur Seine
492 170 717 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 25 MAI 2010**

L'an deux mil dix,
Le 25 mai,

La société 4Gas B.V. société de droit néerlandais ayant son siège social sis Max Euwelaan 21 – 3062 MA Rotterdam (Pays-Bas) et immatriculée à Rotterdam sous le numéro 24387653 (l'Associé Unique), dûment représentée par **Harry F.C. van Rietschoten**, représentant légal,

Agissant en qualité d'Associé Unique de la société 4Gas France SAS, société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 492 170 717 (la Société),

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

1. Radiation du représentant du Président de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés et
2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

Radiation du représentant du Président de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés

L'Associé Unique prend acte que lors de la constitution de la Société, l'Associé Unique, personne morale, a été nommé Président de la Société et M. Paulus Quirinus Jacobus Van Poecke a été déclaré auprès du Registre du Commerce et des Sociétés en qualité de représentant du Président.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'Associé Unique constate que lorsque le Président d'une société par actions simplifiée est une personne morale, ledit Président n'est pas tenu de déclarer son représentant auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

En conséquence de ce qui précède et en vue de simplifier le processus de représentation de la Société, l'Associé Unique décide de radier du Registre du Commerce et des Sociétés (et en particulier de l'extrait Kbis de la Société) toute mention relative à la qualité de M. Paulus Quirinus Jacobus Van Poecke en tant que représentant du Président.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs nécessaires au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt ou de publicité rendues nécessaires par la première décision ci-dessus.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

4Gas B.V.
Représentée par **Harry F.C. van Rietschoten**